



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE MONFORT

DÉPARTEMENT DU GERS

PV n° 2026/04

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni le cinq juin deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur Régis LAGARDERE, maire de la commune de Monfort.

Date de convocation du conseil et affichage : 27 mai 2026	Conseillers municipaux en exercice : 15
Date d'affichage de la liste de délibérations 8 juin 2026	Présents : 13
	Votants : 15

Présents :

Mesdames Manon DUHO, Françoise JACQUIN, Madame Orphise LAMPAERT, Annie MALMON, et Elisabeth TERRAIL

Messieurs Benoît COUSTURIAN, Alain DIANA, Nicolas DUS, Régis LAGARDERE, Stéphane MCERIS, Philippe NILLUS, Patrick PASQUALI et Jean-Louis POMMIER

Absents / excusés ayant donné procuration : Mesdames Christelle MIQUET (procuration à Monsieur Régis LAGARDERE) et Claire RICHARDSON (procuration à Monsieur Nicolas DUS)

Absents / excusés n'ayant pas donné procuration :

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane MCERIS

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- 1-Approbation du procès-verbal de la séance du 16 avril 2026 ;
- 2-Elections sénatoriales : désignation des délégués ;
- 3-Délibération portant création de l'emploi d'adjoint technique sur un emploi non-permanent ;
- 4-Isolation des combles du bâtiment de la mairie et des logements communaux ;
- 5-Devis LAUMAILLE (restauration du cadran de l'horloge de l'église) ;
- 6-Vote concernant un recours collectif au sujet de la pollution des eaux par le chlorure de vinyle monomère (CVM) ;
- 7-Compte rendu du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) : projet d'aménagement de logements communaux au-dessus de l'agence communale « La Poste » ;
- 8-Appel à projet(s) pédagogique(s) au titre de l'année scolaire 2026-2027 en faveur de l'école primaire de Monfort ;
- 9-Questions diverses.

La séance du conseil municipal est ouverte à 18 H 30



1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 avril 2026

À l'unanimité, le procès-verbal du précédent conseil municipal est **APPROUVÉ**.

Détail du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstention	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
15	15	0	0	

2. Elections sénatoriales : désignation des délégués

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ayant lieu le dimanche 27 septembre 2026 ;

Vu circulaire INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Considérant qu'il convient que le conseil municipal se réunisse obligatoirement le vendredi 5 juin 2026 pour élire les délégués et leurs suppléants en vue des prochaines élections sénatoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 32-2026-05-20-00001 du 20 mai 2026 indiquant pour chaque commune du département de Gers le nombre de délégués et de suppléants à élire pour former le collège électoral sénatorial et le mode de scrutin de leur élection ;

Considérant que l'élection des délégués et des suppléants des conseils municipaux s'effectue au scrutin majoritaire, uninominal ou plurinominal à deux tours, avec possibilité de panachage et sans l'application de la règle de parité dans les communes de moins de 1 000 habitants (en cas de présentation de candidats par candidature groupée, les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste) ;

Vu le procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Monsieur le maire a constaté avant l'ouverture du scrutin que la liste des candidats, annexée au procès-verbal, avait été déposée.

Les candidatures sont les suivantes :

- Régis LAGARDERE ;
- Christelle MIQUET ;
- Stéphane MCERIS.

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire déclare ce jour, **vendredi 5 juin 2026, à 18 H 45**, l'ouverture du scrutin pour la désignation des délégués (au nombre de trois) et de leurs suppléants (au nombre de trois).



1) ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS :**Résultat des votes du premier tour pour la désignation des délégués :**

Nombre total de bulletins : 15

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

- sont candidats pour être délégués :

1/ Régis LAGARDERE

2/ Christelle MIQUET

3/ Stéphane MCERIS

- sont élus délégués :

1/ Régis LAGARDERE, avec 14 voix

2/ Christelle MIQUET, avec 14 voix

3/ Stéphane MCERIS, avec 14 voix

2°/ ÉLECTION DES SUPPLÉANTS :**Résultat des votes du premier tour pour la désignation des suppléants :**

Nombre total de bulletins : 15

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

- sont candidats pour être suppléants :

1/ Patrick PASQUALI

2/ Elisabeth TERRAIL

3/ Orphise LAMPAERT

- sont élus suppléants :

1/ Patrick PASQUALI, avec 14 voix

2/ Elisabeth TERRAIL, avec 14 voix

3/ Orphise LAMPAERT, avec 14 voix

La clôture du scrutin a été clos à 19 H 00.

Détail du vote :

Votants	Pour	Blanc	Nul	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
15	14	1	0	



3. Délibération portant création de l'emploi d'adjoint technique sur un emploi non-permanent.

Monsieur le maire fait part aux conseillers municipaux du départ en retraite, à compter du 8 juillet 2026, d'un adjoint technique aux espaces verts. Il est donc nécessaire de créer un emploi non-permanent d'adjoint technique.

En l'application des dispositions de l'article L.332-23 1 du code général de la fonction publique (CGCT), il précise que le contrat sera d'une durée de trois mois, au titre de la période d'essai.

Il propose d'ouvrir au budget 2026 les crédits nécessaires au paiement de cette catégorie de personnel et demande l'autorisation de recruter, dans la limite des crédits votés, un agent contractuel.

Après en avoir délibéré et au vu des motivations formulées pour créer un emploi non-permanent d'adjoint technique pour une durée de trois mois, le conseil municipal **DECIDE** d'ouvrir les crédits nécessaires au paiement de l'agent contractuel.

NATURE DES FONCTIONS	GRADE CORRESPONDANT AUX FONCTIONS DECRITES	ECHELON DE REMUNERATION
Entretien des espaces verts	Adjoint technique territorial	6

L'emploi non-permanent d'adjoint technique sera porté sur la délibération fixant le tableau des emplois.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le conseil municipal **ADOpte** à l'unanimité ce recrutement pour une durée de trois mois.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application « Télérecours citoyens », accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Délibération pour mise à jour tableau effectif pour donner suite au départ à la retraite

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des emplois à compter du 9 juin 2026, Monsieur le maire fait part aux conseillers municipaux du départ en retraite, à compter du 8 juillet 2026, d'un adjoint technique aux espaces verts. Il est donc nécessaire de créer un emploi non-permanent d'adjoint technique.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-19-1,

Vu le précédent tableau des emplois adopté par le conseil municipal par délibération en date du 28 mars 2024,

Considérant qu'au terme de la nouvelle réglementation, il ne peut exister au sein d'une même collectivité qu'un seul agent qui exerce les fonctions de secrétaire général de mairie,



DECIDE :

A - Les effectifs du personnel sont fixées comme suit :

EMPLOIS	Nombre de postes identiques	Durée Hebdo.	FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS ou GRADES des fonctionnaires occupant l'emploi
Secrétaire général de mairie	01	28 heures	- Préparation et suivi des décisions du Maire et du Conseil Municipal, - Finances, - Actes administratifs, - Gestion des ressources humaines.	Cadre d'emploi des adjoints administratifs, Rédacteurs, Attaché
Adjoint polyvalent des services techniques	01	35 heures	- Entretien des voies et des chemins, - Entretien des espaces verts, - Entretien des bâtiments.	Cadre d'emploi des agents de maîtrise ou adjoint technique territorial
Adjoint technique territorial	01	20 heures	- Entretien des voies et des chemins, - Entretien des espaces verts, - Entretien des bâtiments	Cadre d'emploi des adjoints techniques
Chargé de mission	01	15.50 heures	Gestion de l'agence postale communale	Cadre d'emploi des adjoints administratifs

B - Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits aux chapitres du budget prévus à cet effet.

Détail du vote :

Votants 15	Pour 15	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	--------------------------	---------------------------	-------------------------------	---------------------------------------

4. Isolation des combles du bâtiment de la mairie et des logements communaux

À l'unanimité, le conseil municipal **APPROUVE** la proposition d'isolation des combles du bâtiment de la mairie et des logements communaux, pour un montant de 3,00 €.

Détail du vote :

Votants 15	Pour 15	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	--------------------------	---------------------------	-------------------------------	---------------------------------------

5. Devis LAUMAILLE (restauration du cadran de l'horloge de l'église)

Au niveau du clocher de l'église « Saint-Clément », il convient de remplacer l'engrenage à l'arrière du cadran de l'horloge, pour un montant global de 4 800,00 € TTC.

Le conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité la signature du devis de la société LAUMAILLE et la restauration du cadran.

Détail du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstention	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
15	15	0	0	

6- Vote concernant un recours collectif au sujet de la pollution des eaux par le chlorure de vinyle monomère (CVM)

Après un débat constructif sur l'opportunité de signer un recours collectif contre l'Etat au sujet de la pollution des eaux par le chlorure de vinyle monomère (CVM) et considérant que la meilleure des solutions serait probablement la voie parlementaire, comme pour d'autres scandales sanitaires, le conseil municipal **PROPOSE** à l'unanimité que l'ensemble des maires relevant du territoire de la communauté de communes « Bastides de Lomagne » rencontrent Monsieur le député de la circonscription ainsi que Messieurs les sénateurs du Gers afin que ces derniers portent une proposition de loi devant le parlement obligeant l'Etat à accompagner financièrement les syndicats des eaux dans le renouvellement des réseaux d'eau potable qui ont été contaminés par ce polluant cancérigène.

Détail du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstention	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
15	15	0	0	

7- Compte rendu du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) : projet d'aménagement de logements communaux au-dessus de l'agence communale « La Poste »

Par un vote unanime, le conseil municipal prend acte du compte rendu du CAUE et **APPROUVE** la poursuite du projet d'aménagement de logements communaux dans les locaux situés au-dessus de l'agence communale « La Poste ».

Détail du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstention	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
15	15	0	0	

8- Appel à projet(s) pédagogique(s) au titre de l'année scolaire 2026-2027 en faveur de l'école primaire de Monfort.

Monsieur le maire fait lecture de l'appel à projet(s) pédagogique(s) au titre de l'année scolaire 2026-2027, destiné à financer un ou plusieurs projets pédagogiques au sein de l'école primaire de Monfort, porté(s) par l'équipe enseignante. Ces projets devront s'inscrire parmi les thématiques suivantes : culture, développement durable, patrimoine, sports et tout autre projet en lien avec la « convention éducative et citoyenne du Gers », étant précisé que la commune de Monfort prendrait jusqu'à



5 000,00 € les dépenses correspondantes (frais de transports, visites de musée, pratiques sportives, acquisition de petits supports éducatifs).

Le conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité la mise en place de l'appel à projet(s) pédagogique(s) en faveur des élèves de l'école primaire de Monfort et au titre de l'année scolaire 2026-2027.

Détail du vote :

Votants 15	Pour 15	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	--------------------------	---------------------------	-------------------------------	---------------------------------------

En complément de l'ordre du jour, Monsieur le maire propose que la commune fasse l'acquisition de cinquante exemplaires du livre « Monfort, bastide singulière » (éditions Latérales), rédigé par Monsieur Bernard BACQUIÉ. Initialement, la valeur unitaire de ce livre est de 20,00 €, l'auteur propose un prix réduit à hauteur de 14,00 € : la dépense globale serait donc de 700,00 €. Quelques exemplaires seraient placés pour consultation et prêt à la bibliothèque ; les autres pourraient être offerts aux futurs nouveaux habitants.

Le conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité l'acquisition de cinquante exemplaires de ce livre, pour un montant global de 700,00 €.

Détail du vote :

Votants 15	Pour 15	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
-----------------------------	--------------------------	---------------------------	-------------------------------	---------------------------------------

9-Questions diverses

Un administré demande que certaines buses à proximité de son domicile, actuellement apparentes, puissent être couvertes.

Un dirigeant du Mauvezin football club (1^{ère} division départementale) domicilié à Monfort souhaiterait que son club puisse utiliser ponctuellement le terrain de Monfort pour assurer la préparation physique de son équipe première en début de saison et durant la période hivernale. Du fait de l'utilisation du terrain par le centre de formation rugby « Lomagne Avenir », il convient de s'assurer de la faisabilité de cette mise à disposition.

Point sur la mise en place d'un planning partagé et la mise à jour du site de la mairie.

Point sur l'évolution du rachat du restaurant.

La séance est levée à 20 H 55.

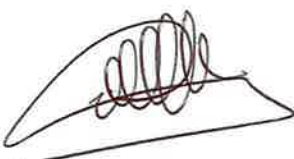
Liste des délibérations prises lors de la séance du 5 juin 2026

Délibération n°18	Elections sénatoriales : désignation des délégués
Délibération n° 19	Délibération portant création de l'emploi d'adjoint technique sur un emploi non-permanent



Délibération n° 20

Délibération pour mise à jour du tableau des effectifs pour donner suite
au départ à la retraite

Le maire  Régis LAGARDERE	Le secrétaire de séance Stéphane MCERIS
--	--

